s'élevèrent alors[1]. On peut seulement affirmer que peu de localités furent épargnées et que les cas d'exécutions collectives, — on pourrait parfois dire en masse, — ne furent pas rares.

Beaucoup de procès ont été publiés. Ceux de Gilles de Retz[2], des « vaudois »[3] d'Arras[4], de l'abbé Gaufridy et de Madeleine Demandolx[5] sont présents de toutes les mémoires ; ils se détachent sur une toile de fond formé de centaines d'autres procès. Notre intention n'est pas d'ajouter à la masse éditée[6] la multitude de cas, la plupart fort semblables, qu'il nous a été donné de relever dans les archives. Nous n'en ferons connaître qu'un seul : celui d'Anne de Chantraine, exécutée comme sorcière en 1625 à l'âge de vingt-deux ans à Warêt-la-Chaussée[7]. Ce procès inédit[8] nous paraît refléter fidèlement la mentalité des gens du peuple, campagnards timorés se croyant tous victimes des sorts et qui, d'aventure, sont appelés à juger une sorcière ou à témoigner contre elle. Il montre également le souci des autorités supérieures

1. Tel est l'avis de M. l'abbé A. PASTURE (*La restauration religieuse aux Pays-Bas catholiques sous les Archiducs*, p. 53, Louvain, 1925) auquel il faut se ranger dans l'état actuel de la science. Voici, cependant, quelques chiffres que nous donnons sous les plus grandes réserves et sous bénéfice d'inventaire. N. VAN WERVEKE (*op. cit.*, p. 335) estime à trente mille le nombre de procès évoqués devant les cours du duché de Luxembourg. — L. RAIPONCE (*Essai sur la sorcellerie*, p. 64, Dour, 1894) propose pour l'Allemagne, la Belgique et la France, le chiffre plus modéré de cinquante mille exécutions. — A. LOUANDRE (*La sorcellerie*, p. 124, Paris, 1853) écrit qu'au XVIe siècle il y eut neuf cents sorciers envoyés au supplice en quinze ans en Lorraine ; en 1515, cinq cents à Genève en trois mois, mille dans le diocèse de Côme en un an. A Strasbourg, au dire de J. FRANÇAIS (*loc. cit.*, p. 134, note 3), il y aurait eu en trois ans vingt-cinq bûchers pour cause de sorcellerie. Selon G. SAVE (*La sorcellerie à Saint-Dié*, Bull. de la Société philomatique vosgienne, année 1887-88, pp. 135 et ss.), le total des procédures anti-sataniques pour l'arrondissement de Saint-Dié s'élève à deux cent trente de 1530 à 1629. Pour toute la Lorraine, C.E. DUMONT (*Justice criminelle des duchés de Lorraine...*, t. II, p. 48, Nancy, 1848) estime qu'il y eut sept cent quarante procès de 1553 à 1669.

2. S. REINACH, *Gilles de Rais*, Revue de l'Université de Bruxelles, t. X, 1904, pp. 151-182. — L. HERNANDEZ, *Le procès inquisitorial de G. de R.*, Paris, 1921.

3. La vauderie est une hérésie originaire de la haute vallée du Rhône. Mais, à partir du XVe siècle, les termes vaudois et sorciers deviennent synonymes. Abondante littérature sur ce sujet. Voir F. BOURQUELOT, *Les Vaudois du XVe siècle*, Bibliothèque de l'École des Chartes, 2e série, t. III, 1846, pp. 81-107. — J. HANSEN, *op. cit.*, pp. 408-415. — SOLDAN-HEPPE, *Geschichte der Hexenprozesse*, t. I, p. 528. — M. SUMMERS, *The Geography of Witchcraft*, pp. 475-476, Londres, 1927. — G. SCHNUERER, *op. cit.*, t. III, p. 365.

4. A. DUVERGER, *loc. cit.*

5. J. LORÉDAN, *Un grand procès de sorcellerie au XVIIe siècle : l'abbé Gaufridy et Madeleine Demandola*, Paris, 1912.

6. Un catalogue complet des procès de sorcellerie serait un ouvrage de longue haleine. Le travail de relevé bibliographique a été fait pour les parties françaises des anciens Pays-Bas par F. ROUSSEAU, *Le folklore et les folkloristes wallons*, passim et principalement pp. 57-62, Bruxelles, 1921. (Pour le Luxembourg à compléter par L. GUEUNING, *Bibliogr. du folkl. lux.*, Bull. de l'Institut archéol. du Luxembourg, t. Ier, 1925, p. 30). Sur un plan géographique plus vaste, comprenant également certains documents d'archives, mais s'arrêtant en 1528, voir P. FRÉDÉRICQ, *Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis Neerlandicae*, 5 vol. in-8°, Gand et La Haye, 1879-1905. J. HANSEN, *op. cit.*, pp 445-613, a relevé deux cent soixante-deux affaires de sorcellerie de 1245 à 1540.

7. Ancien comté de Namur, actuellement province de ce nom, canton d'Éghezée.

8. Il repose aux Archives de Namur, *Greffes scabinaux*, Warêt-la-Chaussée, liasse 33. — *Conseil prov.*, Corresp. du Procureur Génér., liasse 119. Reg. aux Sentences années 1620-1624.